

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 5 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le cinq du mois d'octobre à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Michel DUPAS, Christophe MARON, Michel PHILIPPE, Aurélien LE BARON, Frédéric DESDION, Luc HEBERT, Mmes Patricia BRAY, Isabelle BAILLY-PURNU, Laurence HUZE,

Absents : MM. Michel RIO, Thomas DEHAUMONT, Franck LAMBLARDY, Mme Anne-Maïté TURMEL

Pouvoirs : M. Michel RIO a donné pouvoir à M. Jacques POUCHIN, M. Franck LAMBLARDY a donné pouvoir à Mme Isabelle BAILLY-PURNU.

M. Jacques POUCHIN a donné pouvoir à Raphaël NORBLIN jusqu'à son arrivée.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DUPAS a été nommé secrétaire de séance

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 11

nombre de membres votants: 13

date de la convocation : 29 septembre 2015

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 2 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité avec apport de la précision suivante : « Monsieur Bruno LEMAIRE, Député de l'Eure et suppression du mot « exceptionnel ».

URBANISME - ENVIRONNEMENT

1) DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Monsieur le Maire adjoint présente aux membres du Conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner concernant les biens situés à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 9, rue du rosey à Fontaine sous Jouy
(parcelle cadastrée C N°320) pour une superficie totale de 997m2.

-9, rue du rosey à Fontaine sous Jouy
(parcelle cadastrée C n°370) pour une surface totale de 442m2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur les dites parcelles mentionnées ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire adjoint à répondre à ces demandes d'intention d'aliéner.

(absence de Jacques POUCHIN, Frédéric DESDION, Anne-Maïté TURMEL, Franck LAMBLARDY, Christophe MARON, Thomas DEHAUMONT, Michel RIO) à cette délibération

(pouvoirs : M. Jacques POUCHIN a donné pouvoir à M. Raphaël NORBLIN, M. Franck LAMBLARDY a donné pouvoir à Mme Isabelle BAILLY-PURNU)

2) Bilan Urbanisme (dossiers déposés et instruits) :

En ce début de mois d'octobre, 20 dossiers de déclarations préalables (DP), 5 dossiers de permis de construire (PC) dont et 22 dossiers de Certificats d'urbanisme (CU) dont 3 CU opérationnels (demandes de possibilité de construire) ont été déposés en Mairie.

3) Exploitation de la carrière S.A.R.L TERRYN (prolongation de l'activité)

Ce sujet a été abordé à 19h30, heure d'arrivée de Jacques POUCHIN

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil municipal sur la prolongation de l'exploitation pour une durée de 10 ans de la carrière TerryN située au hameau des Oriots à

Fontaine sous Jouy (Eure),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix « pour » et 2 abstentions (Frédéric DESDION et Laurence HUZE) de donner un avis favorable sur la prolongation de l'exploitation de la carrière Terryn exploitée par la Sarl Terryn, située hameau des Oriots à Fontaine sous Jouy pour une durée de 10 ans et a officialisé le déplacement du chemin rural n°2 vers le chemin rural n°17 pour assurer la continuité de passage.

Ce dossier de demande de prolongation d'activité est également soumis à la DREAL (Direction de l'Environnement) qui exerce un contrôle strict de cette activité. Celle-ci a mis en évidence l'existence d'«un corridor vert », élément de « Natura 2000 ».

Concernant une éventuelle extension de surface de la carrière, elle doit être en conformité avec le PLU communal, lequel entrera prochainement en révision.

4) Info énergie CAPE (bilan 1^{er} semestre 2015) :

Une analyse énergétique des bâtiments communaux a été présentée par l'agence locale de l'énergie et la CAPE le 21 septembre. Des propositions d'amélioration ont été mises en avant. Elles devront être analysées en commission environnement et travaux pour prise en compte éventuelle sur le budget 2016.

Une possibilité de subvention pour l'école serait envisageable.

FINANCES

Arrivée de Frédéric DESDION à 19h30.

Bilan financier:

Globalement, en section de fonctionnement, il n'y a pas de dépassement de crédit sur les lignes budgétaires. Un suivi précis est effectué régulièrement compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat.

En section d'investissement, il est probable que les travaux concernant l'enfouissement des réseaux place de l'Aulnaie, l'assainissement rue des Petits Bois, le local service à la personne seront payés pour parti fin 2015 et le solde début 2016.

Pour rappel, les écritures comptables d'excédents seront faites au 31 décembre 2015.

Mme Isabelle BAILLY-PURNU évoque l'existence d'un « fond de réserve » destiné aux Collectivités Territoriales touchées par des catastrophes naturelles. La commune va se renseigner à ce sujet.

Arrivée de Jacques POUCHIN à 19h30.

Prise en charge créance irrécouvrable restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une créance irrécouvrable concernant le restaurant scolaire de Fontaine sous Jouy,

Le Conseil municipal, après discussion et en avoir délibéré, décide à l'unanimité que cette créance irrécouvrable sera prise en charge par la commune sur le budget communal 2015 pour un montant de 1975.27€ sur l'article comptable 654.

Cet impayé sera répercuté dans les frais réglés par la commune de Saint-Vigor dans le prochain bilan école-restaurant scolaire-garderie. De plus, la mairie va demander un état de l'ensemble des impayés concernant le restaurant scolaire et la garderie au Trésor Public de Pacy-sur-Eure.

Indemnité de conseil et de budget du percepteur – année 2015

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux et notamment son article 3,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983;
- et d'accorder à Monsieur Arnaud CHEUX, receveur municipal, pour l'année 2015, l'indemnité de conseil (100%) et l'indemnité de confection budget (45.73€) calculées selon les bases définies par les arrêtés précités.

AFFAIRES SCOLAIRES

1) COPIL : une réunion dite COPIL concernant les rythmes scolaires s'est tenu jeudi dernier en mairie avec la présence des représentants des parents d'élèves, animateurs, professeurs des écoles.

Laurence HUZÉ préparera un bilan détaillé de cette réunion qui sera présenté au Conseil municipal ainsi que transmis au Directeur Départemental de la Cohésion Sociale.

Une aide de 50€/enfant/an provenant de l'Etat au titre du « fonds de soutien au développement des activités périscolaires » (*anciennement intitulé « fonds d'amorçage »*) conditionné par l'existence d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) élaboré par la commune peut être apporté si les communes en font la demande ; ce qui est fait pour Fontaine sous Jouy ; ainsi qu'une aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE) de la CAF : (56€/enfant) conditionné par l'agrément d'accueil collectif pour mineurs.

Pour information, le Directeur départemental de la cohésion sociale se rendra à la mairie et à l'école le 16 octobre prochain. Un point lui sera présenté sur l'application des rythmes scolaires à Fontaine sous Jouy.

2) Garderie : fin septembre, 11 enfants de Saint-Vigor sont inscrits sur 25. 54 sont de Fontaine sous Jouy sur 98.

3) Matinées d'éveil : comme les années précédentes, la CAPE réunie les assistantes maternelles du secteur chaque 3^{ème} mercredi, du mois de novembre 2015 au 15 juin 2016, de 9h30 à 11h30 à la salle communale.

4) Transport scolaire : le SITS a enregistré pour l'année scolaire 2015-2016, 51 enfants de Fontaine sous Jouy (19 sont inscrits dans des établissements scolaires privés et 32 sont inscrits dans des établissements scolaires publics).

TRAVAUX

1) Local Service à la Personne : les travaux ont commencé ces jours derniers avec le perçage du mur du local côté école. Le compteur d'eau serait à déplacer pour des raisons de pratique de relevé, sera mis à l'extérieur du local. La CAPE a été contactée et fera le maximum pour intervenir rapidement pour faire ces travaux.

Un petit complément à ces travaux est rendu nécessaire : isoler la dalle au sol.

2) Enfouissement des réseaux Place de l'Aulnaie : les travaux sont presque terminés, reste

l'enlèvement des poteaux et le raccordement électrique. Le chantier a été remis en l'état par la Société Lesens.

3) Enfouissement des lignes électriques HT: les travaux actuellement stoppés, dû à un manque de matériel : câbles électriques, devraient reprendre en octobre et se terminer avant l'hiver.

4) Rue des Petits Bois : la réfection de la voirie commencera mi-octobre si les conditions climatiques le permettent.

5) Rue de la Poste – assainissement en traverse: l'ouverture des plis a eu lieu ce lundi 5 octobre à 18h00. Une analyse plus approfondie est en cours.

6) Stop lumineux: le panneau stop lumineux implanté au carrefour des RD 63 et 71 fonctionne. Le 2^{ème} panneau prévu à l'angle de la rue de l'avenir et rue des forêts sera installé ces jours prochains.

7) Coupe de bois: il a été demandé d'étudier la possibilité de faire effectuer les coupes de bois par un bûcheron professionnel.

8) Ponts au hameau de l'Aulnaie: après étude des ponts par l'Agence Routière (Conseil départemental de l'Eure), MM LENOBLE et LEBOURG, ont constaté le bon état des ponts. La commune demande un résumé écrit de cette rencontre en présence de MM. Luc HEBERT et Michel PHILIPPE. L'étude d'une possibilité d'interdiction du passage de poids lourds est en cours ; la formulation reste à étudier.

9) Chemin du Pont du Gor: au vu de l'état de ce chemin actuellement, il devient impraticable. Un rendez-vous avec les propriétaires concernées sera pris pour la remise en état de ce chemin.

Comptes rendus des syndicats et de la CAPE :

1) CAPE :

Un Conseil communautaire a eu lieu le 1^{er} octobre dernier.

- a) Compétence Santé: le Conseil communautaire a décidé la prise en charge de la compétence santé
- b) PLH (Plan Local de l'Habitat): la révision de ce plan a été votée et approuvée à l'unanimité.
Il ne modifie pas la situation de Fontaine sous Jouy.
- c) TAD (Transport à la demande) : ce service est toujours actuellement sous exploité (1138 voyages en 2014 alors que l'objectif était de 4000 voyages). Son coût est estimé à 80€/voyage
- d) Prix de l'eau : en 2016, le prix sera de 1.98€ HT/m³ (1.94€ HT/m³ en 2015)
- e) ANC (Assainissement Non Collectif) : l'agence Seine Normandie informe la CAPE qu'elle ne subventionne plus la réhabilitation des ANC. Un courrier va être transmis. Cette position va stopper net les réhabilitations dans les zones de protection des captages (dont Fontaine sous Jouy). Les particuliers ne pourront pas engager les frais nécessaires, les amortir et supporter les coûts qui augmenteront le prix de l'eau assainie en milieu rural.

INFORMATIONS DIVERSES

LNPN (Ligne Nouvelle Paris Normandie) le projet redémarre. 3 priorités sont mises en avant:

- Axe Paris-Mantes
- Axe Mantes-Evreux
- Axe Rouen-Yvetot

Une réunion d'information en préfecture s'est tenue le 29 septembre dernier au cours de

laquelle a été présentée le calendrier des travaux. Avant fin 2016, le faisceau de la ligne sera défini à 1 ou 3 km près. L'enquête publique sera engagée avant 2020 pour une réalisation avant 2030. La gare nouvelle d'Evreux est réapparue entre la Base aérienne 105, Gauciel, Sassey et Fontaine sous Jouy. Une réunion publique se déroulera le 5 novembre prochain à Evreux, elle présentera l'avancement projeté en Préfecture. Pour suivre l'avancement de l'étude, un site internet est mis en ligne : Carticip.lnfn.fr

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur Christophe MARON :

-TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : pourquoi cette taxe a-t-elle plus augmenté qu'au GEA (Grand Evreux Agglomération), alors que nous avons le même syndicat : SETOM. Cette question sera posée à la CAPE.

-Déploiement Internet Très Haut Débit : le fait que ce déploiement soit prévu au-delà de 2020 est très mal perçu par les habitants. Que faire pour améliorer cet objectif ?

Réponse de Monsieur le Maire : ce sujet sera abordé à la CAPE en présence de Monsieur MAUREY, responsable du déploiement dans l'Eure (prévu le 19 novembre).

-Bungalows au hameau de l'Aulnaie : que fait-on pour supprimer les constructions illégales construites dans ce secteur ?

Réponse de Monsieur le Maire : ce point pourra être pris en compte dans la révision en cours du PLU, qui l'interdit aujourd'hui (nb : le PPRI autorise une construction fermée $\leq 20m^2$ au sol/parcelle non construite).

Prochaine réunion du Conseil municipal : Jeudi 5 novembre 2015 à 19h00